

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**6 FÉVRIER 2020**  
**A 10h00**

Le 6 février 2020 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle du Bureau communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 janvier 2020 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

1. Le compte-rendu sommaire des décisions du Président et du Bureau, prises par délégation du Conseil communautaire (art. L. 5211-10 du CGCT) a été rapporté (cf. annexe) ;
2. Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté ;
3. Le Conseil communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants, a décidé :

**N° dB.2020.003 - Convention de partenariat pour le projet de pépinière innovante provisoire de la ZAC de Satory Ouest.**

**DECIDE :**

- 1) de conclure une convention de partenariat avec l'EPAPS, la ville de Versailles et le Muséum National d'Histoire Naturelle ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat précitée ci-dessus et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2020.004 - Approbation du dossier de consultation des entreprises et lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert relative à la gestion du parc de bacs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**DECIDE :**

- 1) d'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la gestion du parc de bacs ;
- 2) d'adopter à cet effet le dossier de consultation des entreprises ;
- 3) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les marchés à venir et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2020.005 - Approbation de la convention 78-0903-1081 relative à la reprise des lampes usagées collectées sur les déchèteries intercommunales de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.**

**DECIDE :**

- 1) d'approuver la convention 78-0903-1081 relative à la reprise des lampes usagées collectées sur les déchèteries intercommunales de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant avec
  - l'éco-organisme coordonnateur OCAD3E relative aux engagements des Parties et aux soutiens apportés
  - l'éco-organisme ECOSYSTEM en charge de la collecte du matériel d'éclairage.

-----

**N° dB.2020.006 - Personnel territorial de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc. Augmentation du montant de la participation financière aux agents de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc adhérent à la protection sociale complémentaire Santé.**

**Avenant n° 1 à la convention de participation souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France auprès d'Harmonie Mutuelle (Groupe VYV) pour le risque santé pour la période 2020-2025.**

**DECIDE :**

- 1) d'augmenter la participation financière auprès des agents de la collectivité adhérents au risque santé et de fixer le niveau à 23 € brut par agent et par mois, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le CIG auprès du groupe de protection sociale et mutualiste VYV (Harmonie mutuelle) ;
- 2) d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la convention de participation à la protection sociale complémentaire souscrite par le Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne de la région d'Ile-de-France pour le risque santé auprès d'Harmonie Mutuelle ;
- 3) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1, ainsi que tout acte ou document s'y rapportant.

.....

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Conseil.*